

# APPEL À PROPOSITIONS

## LE FONDS AFRICAIN POUR LES LITIGES EN MATIÈRE DE JUSTICE REPRODUCTIVE

- 1 Vous êtes une organisation dynamique d'Afrique anglophone ou francophone qui œuvre en faveur de la justice reproductive ?
- 2 Votre travail a-t-il été affecté par les récents changements dans les engagements financiers ?

Si tel est le cas, voici l'occasion de postuler au cycle 2026-2027 du Fonds africain pour les litiges en matière de justice reproductive.

Ahaki lance l'appel à propositions 2026-2027 dans le cadre du **Fonds africain pour les litiges en matière de justice reproductive**. Cette initiative répond à la baisse des engagements des donateurs, à la concurrence entre les priorités mondiales et à la résistance politique croissante à l'égalité des sexes, facteurs qui ont considérablement limité les ressources et perturbé les programmes de justice reproductive à travers le continent.

Le Fonds reconnaît l'impact des récents changements dans les engagements financiers et la menace qu'ils représentent pour la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR). Guidé par l'esprit d'Ubuntu, Ahaki cherche à protéger et à promouvoir les SDSR pour les femmes, les jeunes et les populations marginalisées en accordant **des subventions catalytiques et adaptables** qui renforcent les projets audacieux, durables et collaboratifs en matière de justice reproductive aux niveaux local, national et régional.

Le Fonds fait partie intégrante du **programme LIRA d'Ahaki**, qui vise à promouvoir des approches durables et à cultiver un environnement propice à la justice reproductive grâce à des initiatives stratégiques, fondées sur des preuves et collaboratives en matière de litiges. Le programme s'efforce de garantir la protection et la promotion des droits et la santé sexuels et reproductifs dans un contexte de financement turbulent.

Pour le cycle 2026-2027, le fonds cherche à donner les moyens **aux organisations autochtones africaines** qui font preuve d'une solide compréhension du contexte et d'un engagement pratique en faveur des questions de justice reproductive de repenser et de réformer la manière dont les organisations s'adaptent et innovent dans un contexte de réduction des financements. Il vise également à renforcer la résilience, la durabilité et la solidarité régionale entre les organisations africaines.

### Priorités de financement pour 2026-2027:

Le cycle de cette année donnera la priorité aux initiatives qui :

- Mènent des actions en justice stratégiques pour lutter contre la perturbation de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive dans un contexte de réduction des financements.
- Assurent une représentation juridique aux groupes vulnérables et marginalisés, notamment les adolescents, les personnes handicapées et les personnes touchées par des lois restrictives en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

### Domaines d'intervention:

Ahaki soutiendra les initiatives qui utilisent les litiges stratégiques et d'intérêt public, la représentation juridique et l'aide à la conformité, ainsi que la recherche et la documentation juridiques pour atteindre les objectifs suivants:

- Élargissement des fondements juridiques permettant d'accéder aux droits sexuels et reproductifs par le biais de litiges.
- Réduction des poursuites judiciaires liées aux droits sexuels et reproductifs.

### Informations sur le financement:

Les subventions varieront entre **5 000 et 50 000 dollars américains** par projet, avec une période de mise en œuvre maximale de **dix-huit (18) mois**.

### Critères d'éligibilité:

L'appel à candidatures est ouvert aux organisations africaines autochtones basées au : Bénin, Kenya, Côte d'Ivoire, Madagascar, Malawi, Nigeria, Sénégal, Ouganda et Zimbabwe.

**Les candidats sont vivement encouragés à consulter le site web d'Ahaki pour obtenir plus d'informations sur le programme LIRA et pour aligner leurs candidatures sur les objectifs du programme.**

### Critères de sélection:

Les propositions retenues seront sélectionnées sur la base des critères suivants:

- **Impact:** potentiel pour faire progresser la jurisprudence en matière de justice reproductive et obtenir des résultats durables dans un environnement où les ressources sont limitées.
- **Innovation:** idées ou approches novatrices en matière de contentieux et de défense juridique aux niveaux national, sous-régional ou régional.
- **Capacité de mise en œuvre:** capacité démontrée de l'organisation à gérer et à exécuter le projet proposé de manière efficace et responsable.

### Soumission des propositions:

 Les organisations intéressées sont invitées à soumettre une proposition de projet détaillée via : <https://tinyurl.com/3vyvt8ph>

 **Date limite:**  
**12 décembre 2025**

### Notification:

 Les candidats retenus seront informés avant le **31 janvier 2026**.